

Conseil de l'ED E-S, tenu exceptionnellement par courriel du 30 mars au 3 avril 2020

Ont participé aux débats et aux votes :

Aubert F., Bellenger S., Beney L., Bernard N., Biichle S., Blouin M., Bonnet C., Bretilon L., Cayot P., Couchoud C., Crini N., Delage-Mourroux R., Delaunay S., Dubied M., Dubrez L., Fabbri O., Fara E., Girard-Thernier C., Guénard S., Helfenstein F., Herbein G., Heydel J.M., Le Signor C., Llanes C., Malabad A.M., Martin A., Marton C., Michaud O., Moret F., Mourrot L., Nicklaus S., Perruche S., Peterschmidt Y., Petit J.M., Petit S., Poulin-Charronnat B., Prétet J.L., Raoul F., Rigaud T., Savary S., Schnyder J., Vanardois J., Vendehhene D., Zeller M.

Secrétariat : Christelle Caillot

Etant donné le confinement pour cause d'épidémie de Covid-19, le conseil de l'ED E-S, prévu le 30 mars, n'a pas pu se tenir en présentiel. Etant donné l'ordre du jour (essentiellement consacré à l'examen des sujets proposés par les unités de recherche), il a été proposé de le tenir par courriel.

Le courrier suivant a été envoyé par la direction aux membres du conseil (30/03/2020) :

Chers collègues et doctorants élus au conseil,

Ce courriel va être long car il remplace le conseil pour l'évaluation des sujets, le classement FRM et il nous faut votre avis sur les modalités de tenue de notre concours annuel.

il a trois points à traiter, et une demande de vote en fin de ce courriel, que vous voudrez bien remplir en entier svp. Nous demandons à tous les membres du conseil de se prononcer. Copiez-coller la dernière partie de ce message avec vos votes et envoyez-le document à Christelle Caillot, Thierry Rigaud et Nadine Bernard, ou en faisant « répondre à tous ».

POINT 1 : EVALUATION DES SUJETS DEPOSES POUR LE CONCOURS

Pour rappel, les consignes envoyées à tous étaient claires concernant les points de vigilance du conseil concernant l'acceptabilité des sujets :

- Taux d'encadrement, au moment du dépôt du projet, du porteur de projet, directeur HDR, et de l'éventuel co-directeur, en incluant la future thèse (rappel : la limite est fixée à 2 directions pleines, ou 4 ½ co-directions).*
- Le porteur de projet, directeur HDR, et l'éventuel co-directeur ne doivent pas avoir obtenu de financement « contrat doctoral » ou « contrat régional financé à 100% » (ex : ICE ; Bourse régionale 100%) dans les deux années précédant celle du concours.*
- Un projet déposé dans le cadre « contrat doctoral Etablissements » ne pourra pas avoir fait l'objet d'une demande préalable sur l'appel d'offre « Région » (financement 100%), et inversement.*
- Les directeurs ou co-directeurs HDR proposés ne pourront pas déposer deux sujets la même année, soit au sein du concours gérant les CD « Etablissements », soit lors de l'appel d'offre « Région » (financement 100%).*

Or, nous avons encore cette année des dossiers ne respectant pas ces règles :

- 1 projet est déposé par un chercheur ayant déjà 2 ETP d'encadrement (ADOTEVI Olivier). Une soutenance est « prévue en juin ». Mais l'ED n'a aucune information à ce jour sur cette éventuelle soutenance (et nous avons précisé « taux d'encadrement au moment du dépôt du projet »)

- 1 projet est demandé par des chercheurs ayant demandé une « thèse sèche » (100%) au Conseil Régional, sur le même sujet (LEMANCEAU Philippe). Souvenez-vous du débat que nous avons eu en conseil la dernière fois : la région n'envoyant ses réponses que fin avril (et encore !) et ces réponses étant uniquement politiques, nous ne pouvons rien anticiper. Nous avons donc demandé expressément que les projets déposés à la région (demandes 100%) ne devaient pas faire l'objet d'une demande de CD « université », pour éviter les doublons. Ce point n'était pas forcément connu des rapporteurs, mais l'ED avait donné en décembre un avis favorable à ce dossier lors de leur dépôt à la région.

- 2 projets sont demandés par des chercheurs ayant obtenu un contrat doctoral en 2018 (PICAUD Fabien et DEGRACE Pascal)

La direction de l'ED suggère donc de ne pas retenir ces 4 sujets (mais le vote du conseil fera office de décision).

NB : certains collègues co-encadrent des doctorants dans d'autres universités (une collègue l'a noté par soucis d'honnêteté cette année). Cependant, tous ne font pas remonter cette information, loin de là, et il est impossible de l'avoir pour tout le monde. Nous ne jugeons donc que les taux d'encadrement à UBFC.

Les autres dossiers n'ont pas posé de problème, ni aux rapporteurs, ni à la direction de l'ED qui a évalué tous les dossiers. Nous vous proposons donc de les valider.

POINT 2 : CLASSEMENT FRM

Nous avons cette année 4 dossiers : Adotévi O. (Labo. Hôte-Greffon Besançon) ; Peterschmidt Y. (Labo. Neurosciences Besançon) ; Tessier A. (Labo. CAPS Dijon) ; Callanan M. (Labo. LNC Dijon)

Voici le classement général (médiane des rangs et interquartiles) obtenu suite aux classements proposé par 7 collègues volontaires du conseil (sans conflits d'intérêt). Il a été demandé de classer de 1 à 4. La médiane la plus petite est donc celle ayant obtenu le plus grand nombre de rangs proches du rang « 1 ».

- Adotévi O. = 1 [1-3] (il n'a jamais été classé dernier)
- Peterschmidt Y. = 2 [2-3]
- Tessier A. = 2 [1-4]
- Callanan M. = 4 [2-4] (elle n'a jamais été classée 1^{ère})

Disons qu'un consensus place Adotévi en 1^{er}, Callanan en dernier, et que les deux autres ont à égalité à la seconde place...

Adotévi devrait donc être proposé. Cependant, comme nous proposons plus haut de ne pas retenir son dossier pour le concours, nous proposons de ne pas le classer. (Nous ne l'avons jamais fait, mais nous pouvons aussi envisager de garder Adotévi pour la FRM, mais pas pour le concours ; la direction de l'ED propose cette hypothèse pour tout envisager, mais ne la préconise pas).

Nous devrions donc proposer Y. Peterschmidt ou A. Tessier en toute logique, vu leurs médianes égales.
Cependant,

A. Tessier est également candidate à la bourse « cardiologie Béziat-Rouanet » de la FRM. Or, on ne peut pas proposer le même candidat aux deux bourses (instructions de la FRM). Nous pourrions donc alors proposer Tessier à la Cardio, et Peterschmidt à la FRM. (si on envisage de garder Adotevi, Tessier se verrait proposer la bourse « cardiologie »).

POINT 3 : MODALITES DU CONCOURS 2020

Les stages de master (le second semestre dans son entier) sont maintenant très fortement perturbés. Si le confinement est encore prolongé, certains stages ne pourront pas se dérouler du tout (terrain saisonnier), ou seront repoussés à l'été. Le risque d'inégalité est donc grand entre nos candidats potentiels, entre les stagiaires pouvant réaliser leur stage sans trop de dommage (e.g. modélisation, traitement de données), ceux où les organismes/universités/laboratoires auront autorisé une astreinte et ceux ne pouvant rien faire du tout. De plus, même au sein d'un établissement, les différents masters vont adopter des stratégies différentes pour terminer l'année (ne pas faire de stage du tout et donc neutraliser le second semestre, repousser les examens en septembre, etc.)

Nous pourrions ne rien faire de particulier, maintenir la date prévue, et prendre les dossiers comme ils viendront...

La direction de l'ED propose plutôt d'adapter notre concours à ces circonstances exceptionnelles. Nous avons ciblé deux hypothèses :

- Repousser l'oral du concours en octobre, après que ce soient tenus les examens de M2 (à condition qu'ils aient lieu partout, voir plus haut !). Il nous faudra trouver une date, ce qui risque d'être compliqué avec la rentrée... Sans compter le décalage pour l'inscription et donc des problèmes administratifs pratiques en cascade pour les heureux élus (pb de carte de séjour pour les étrangers, de location de logements, etc.)

- « Neutraliser » les notes du second semestre de M2. La notation de la partie « dossier universitaire » s'arrêterait à ce qui a été acquis partout : le 1^{er} semestre. Ainsi, tous les candidats seraient à égalité. Cela signifierait que, lors de l'oral, afin également de garantir l'égalité, les questions ne devraient pas porter comme d'habitude sur les résultats des stages de recherche, mais plutôt sur la maîtrise des bases théoriques (ou alors les candidats pourraient nous présenter leur stage de M1).

Toute autre proposition serait la bienvenue (SVP merci de la formuler rapidement et l'envoyer à Thierry & Nadine).

Amicalement,
Thierry et Nadine

VOTES

Nous vous demandons de voter, par retour de courriel sur les 6 points suivants :

Q1- Etes-vous d'accord pour ne pas retenir, pour le concours, le sujet proposé par Olivier ADOTEVI pour cause de surencadrement ?

OUI / NON

Q2- Etes-vous d'accord pour ne pas retenir, pour le concours, le sujet proposé par Philippe LEMANCEAU pour cause de double dépôt Région/Ministère ?

OUI / NON

Q3- *Etes-vous d'accord pour ne pas retenir, pour le concours, les sujets proposés par Fabien PICAUD et Pascal DEGRACE pour cause d'obtention d'un CD il y a 1 ou 2 ans ?*
OUI / NON

Q4- *Etes-vous d'accord pour valider tous les autres projets*
OUI/NON

Q5- *Quelle proposition faire pour le FRM ? (3 choix, un seul possible)*

a) *FRM = Peterschmidt ; FRM « cardio » = Tessier*

b) *FRM = Tessier, pas de "cardio"*

c) *Nous maintenons Adotevi pour la FRM, mais pas pour le concours. Cela donnerait : FRM = Adotevi ; FRM « cardio » = Tessier*

Q6- *Dans l'état actuel, quelle option aurait votre préférence pour la tenue du concours ? (4 choix, un seul possible)*

a) *Reporter les oraux en octobre et prendre en compte la notation totale des M2*

b) *Garder le même calendrier, ne prendre en compte que les notes du 1^{er} semestre pour la notation et n'évaluer à l'oral le candidat que sur sa bonne compréhension du sujet de M2 (pas sur les résultats par soucis d'équité), ou du stage du M1.*

c) *Ne rien changer : prendre en compte ce qu'on aura de plus complet pour le M2 et pour l'oral, mais tenir compte de ces inégalités potentielles*

d) *Autre proposition*

Résultats des votes par messagerie (Jeudi 2 avril 16h45):

Nombre de votants = 44

Q1- Oui = 41 ; Non = 3

Q2- Oui = 41 ; Non = 2 ; Blanc = 1

Q3- Oui = 42 ; Non = 1 ; Blanc = 1

Q4- Oui = 44

Q5- (a) = 25 ; (b) = 7 ; (c) = 8 ; Blanc = 4

Q6- (a) = 10 ; (b) = 22 ; (c) = 12 ; (d) = 0

En conséquence, La direction prends les décisions suivantes :

- Les 4 sujets mis au vote (questions 1 à 3) sont retirés du concours. Notification individuelle sera faite aux porteurs de projet vendredi 03/04.
- Les autres sujets sont tous validés. Notification leur sera faite vendredi 03/04 de la possibilité d'en faire publicité. Le secrétariat de l'ED les postera sur le site de l'ABG. Un lien vers votre site web sera envoyé sur les listes de diffusion EvolFrance et sur le site de la SFE2 (Soc. Française d'Ecologie). *Si vous connaissez des listes de diffusion pertinentes où le lien de notre site web pourrait être transmis, n'hésitez pas à nous les transmettre.*

- Nous allons proposer au candidat sur le sujet de Y. Peterschmidt de postuler à la bourse « générale » de la FRM et à celui de A. Tessier de postuler à la bourse « cardiologie » de la FRM. Nous enverrons les tableaux prévus à cet effet à la FRM très rapidement.
- Nous maintenons le calendrier de notre concours pour juillet. Seuls 23% d'entre des votes sont en effet en faveur d'un report en octobre. Une majorité se dégage pour « neutraliser » les notes du second semestre de M2, mais peut-être pourrions nous donc garder la totalité du dossier si les calendriers sont maintenus ; nous aviserons en temps utile. Il est bien évident que si le confinement devait être prolongé au-delà de fin avril, nous serions amenés à réviser notre position.
- Les sujets vont être mis en ligne sur notre site web dès que possible (vendredi 03 peut-être ; lundi 06 au plus tard)